

EXTRAIT
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 9 juillet 2018

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaients : Monsieur Frédéric BIERRY, président
- présents : Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Madame Marie-Paule LEHMANN, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Monsieur Paul HEINTZ, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Madame Cécile DELATTRE, secrétaires
- Procuration(s) : Monsieur Rémi BERTRAND ayant donné pouvoir à Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER ayant donné pouvoir à Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Olivier BITZ ayant donné pouvoir à Madame Françoise PFERSDORFF, Madame Catherine GREIGERT ayant donné pouvoir à Monsieur Marcel BAUER, Madame Chantal JEANPERT ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe MEYER, Madame Martine JUNG ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Frédérique MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY, Monsieur Yves SUBLON ayant donné pouvoir à Madame Alfonsa ALFANO, Madame Nicole THOMAS ayant donné pouvoir à Monsieur Denis HOMMEL, Madame Christiane WOLFHUGEL ayant donné pouvoir à Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Sébastien ZAEGEL ayant donné pouvoir à Madame Catherine GRAEF-ECKERT
- Excusé(s) : Monsieur Mathieu CAHN, Docteur Yves LE TALLEC
- Absent(s) : Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Jean-Louis HOERLE
- Rapporteur : Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

N° CP/2018/217 - 65010 - Soutien à la pratique sportive
Proposition d'attribution d'aides à la licence sportive, à une manifestation sportive et à la pratique sportive compétitive amateur.

Proposition d'attribution d'aides pour 2018 au Comités Départementaux de l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre Alsace (UGSEL Alsace) et du Service Départemental de l'Union Nationale du Sport Scolaire du Bas Rhin (SDUNSS67) et proposition d'approbation des termes du projet d'avenant à conclure avec l'UGSEL Alsace ainsi que des conventions financières à conclure avec l'UGSEL Alsace et le SDUNSS 67

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'attribuer des subventions d'un montant total de fait 110 873 € selon la répartition suivante :

- 92 869,00 € au titre de l'aide à la licence sportive pour l'année écoulée 2016/2017 aux bénéficiaires figurant dans le tableau joint à la présente délibération ;
- 3 000,00 € au Comité Départemental de Pétanque ;
- 2 024,00 € au titre de l'aide aux Championnats de France (résultats et déplacements) aux bénéficiaires figurant dans le tableau joint à la présente délibération ;
- 3 380,00 € à l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre Alsace au titre de son programme d'actions et de l'organisation des finales nationales du challenge de Basket FFBB

UGSEL UNSS pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 versée en une seule fois au retour de la convention signée ;
- 9 600,00 € au Service Départemental de l'Union Nationale du Sport Scolaire 67 au titre de son programme d'actions pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, versées selon les modalités suivantes : une avance lors de la notification de la convention financière dans la limite de 60% du montant prévisionnel de la contribution, et le solde au vu des justificatifs et des évaluations des actions prévues.

La Commission Permanente approuve par ailleurs les termes des projets d'un avenant à conclure avec l'U.G.S.EL. Alsace ainsi que des conventions financières à conclure pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 entre :

- l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre Alsace ;
- le Service Départemental de l'Union Nationale du Sport Scolaire 67

et autorise son président à signer cet avenant et ces conventions, dont les projets sont joints à la présente délibération.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20180709-lmc1119767-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 12/07/18